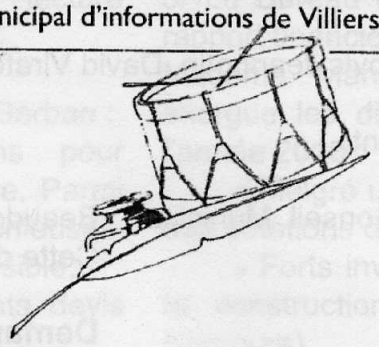


Le « Plume=Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



MAI 2019
N° 97

ÉDITO

Ce numéro du Plume Tambour est particulièrement dense. Il contient trois comptes rendus de Conseil dont deux portent sur le budget communal.
Une nouvelle présentation du budget primitif vous le rendra plus facile à comprendre et conforme aux exigences de notre nouveau trésorier pour les lignes de compte et les ventilations. Il tient compte des projets en cours aire paysagère du foyer et à venir 27 Gabriel Bachet. À propos du foyer, la nature dictant sa loi, nous ne pourrons pas terminer en totalité la plantation des plates-bandes avant l'automne. Remerciement au PNR du Gâtinais Français qui est en passe de nous octroyer une aide de 20.000 euros pour l'aménagement paysager.

Plume épais aussi car il couvre Mai et Juin, une période particulièrement fertile en évènements culturels (musique, poésie, théâtre) et festifs (marché gourmand, anniversaire de la Brasserie villaronne…).
Bonne lecture et bonnes sorties futures. C'est vous qui faites vivre ces évènements : soyez à la hauteur !

Enfin, je terminerai sur une note d'espoir à propos de notre amie Madame Notre Dame. Sa reconstruction sera pour tous l'occasion de nous rassembler et de nous rappeler que nous sommes capables de bâtir et de réaliser de belles choses si l'objectif est clair.
Une leçon que Notre Dame donne à nos gouvernants, preuve qu'elle est plus que jamais vivante. Espérons qu'on lui donnera le temps pour une reconstruction planifiée en évitant les effets d'annonce suivis de bricolages.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	P. 01		
Conseil municipal du 21/ 02/ 2019	P. 02	Demain	P. 22
Conseil municipal du 20/ 03/ 2019	P. 04	Hier	P. 30
Conseil municipal du 11/ 04/ 2019	P. 09	Infos utiles	P. 34
Vie du village	P. 18	Agenda	P. 36

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, Adjoints, Régine Rey, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut).

Absents : Michel Coterot, Ludovic Jeannotin, David Viratel, Gilles Cabardos.

Secrétaire : Emmanuel Houdant,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20 h 50.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Adhésion au groupement d'intérêt public ID77.

Monsieur le Maire expose les différents organismes départementaux qui composent ID77 (Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne) :

- Le Département de Seine et Marne
- Le CAUE de Seine-et-Marne
- Aménagement 77
- Initiatives 77
- Seine-et-Marne Environnement
- Act'Art
- Seine-et-Marne Attractivité

Ce groupement propose aux communes de bénéficier d'un accompagnement, de conseils, d'appuis techniques, d'actions de sensibilisation ou de ressources diverses en réponse à leurs besoins dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, les mobilités, l'environnement, la culture, ….
Cette offre de services est gratuite les deux premières années et la sortie est possible à tout moment.

Véronique Girard se propose comme titulaire pour représenter la Commune et Philippe Beaudoin, suppléant.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande d'avis sur projet de contrat « Forêt d'exception ».

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de ce contrat. En résumé, les intentions sont les suivantes :

- Protection et sécurisation des sites.
- Attractivité de zones moins fréquentées.

Le Conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable selon le schéma de synthèse présenté.

Mandatement pour demande de subvention auprès du PNR pour l'exposition « 4 villages au fil des saisons ».

Les quatre villages, Larchant, Ormesson, Recloses et Villiers-Sous-Grez organisent simultanément une exposition d'arts plastiques sur le thème des saisons « 4 villages au fil des saisons ».
Chaque village présente un dossier auprès du PNRGF pour demander, pour chaque village, une subvention en fonction de son engagement financier.
Monsieur le Maire demande au Conseil de le mandater pour demander au PNRGF une subvention sur un prévisionnel qui s'élève à 2 570 € pour Villiers-sous-Grez.

La Conseil mandate à l'unanimité Monsieur le Maire afin de demander une subvention auprès du PNRGF sur un estimatif de 2 570 € pour la Commune de Villiers-Sous-Grez.

3 - INFORMATIONS

1/ A l'ordre du jour du prochain Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Nemours sera traité l'émission d'un avis pour donner à la CCPN la compétence lecture publique.

2/ Aire paysagère du foyer Jean-Louis Garban :
Le Conseil exprime ses réflexions pour l'aménagement de cette aire paysagère. Parmi ces réflexions : plantations harmonieuses, arbres fruitiers, jeux pour enfants si possible…
A la suite de ces échanges, différents devis vont être demandés.

3/ Anne-Marie Thibaut nous fait part de la réception d'un devis pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière. Il se monte à 948 € TTC.

4/ La Commission Environnement de la Communauté de Communes a tout récemment présenté les enjeux Climat, Air, Energie du Pays de Nemours qui sont :

- La consommation et production d'énergie
- Les émissions de gaz à effet de serre
- La qualité de l'air
- La vulnérabilité au changement climatique

La Communauté de Commune a un déficit important en matière de ressources énergétiques. Elle est donc importatrice d'énergie. La Commune de Villiers-Sous-Grez est pour sa part impactée en matière de qualité de l'air par sa proximité au passage de l'autoroute.

La Commission a axé son discours sur la sensibilisation en matière d'économie d'énergie et particulièrement sur les derniers procédés d'isolation du bâti.

5/ Le Bureau Communautaire a présenté son rapport financier annuel (exercice 2018).
Madame Marchand, Présidente, a mis en exergue les difficultés suivantes au cours de l'année 2018 :

- Malgré une assiette fiscale stable, baisse des dotations de l'Etat.
- Forts investissements (notamment liés à la construction de la maison médicale de Nemours)
- Les amortissements de ces investissements grèvent le budget de fonctionnement.

Au final, le budget global se traduit par un déficit de fonctionnement sur l'exercice.
La conséquence directe sera une levée d'impôt sur le foncier bâti et les administrés de Villiers-sous-Grez seront impactés.

6/ Jérôme Champion questionne le Conseil sur l'existence de constitution de provisions au titre de la voierie.
Des provisions sont bien constituées, depuis le début du mandat et à hauteur de 30 K€/an, pour faire face aux besoins futurs.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question n'est soulevée, le Conseil est clos à 22 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, Adjoints, Jérôme Champion, Michel Coterot et Cédric Thibaut Conseillers municipaux

Absents excusés : Emmanuel Houdant (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut) Régine Rey (donne pouvoir à Jérôme Champion) Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Yves Lechevallier)

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos

Secrétaire : Cédric Thibaut

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h 55.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avancement de grade d'adjoint administratif principal 2ème classe a été demandé auprès de la Commission Paritaire du Centre de Gestion.
La Commission Paritaire du Centre de Gestion rendra sa décision le 3 avril prochain, si la décision de la CAP est favorable l'agent sera nommé à la date de publication de la création du poste.
Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avancement de grade d'adjoint technique principal 1ère classe a été demandé auprès de la Commission Paritaire du Centre de Gestion.
La Commission Paritaire du Centre de Gestion rendra sa décision le 3 avril prochain, si la décision de la CAP est favorable l'agent sera nommé à la date de publication de la création du poste.
Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Opposition au transfert à la Communauté de Communes du Pays de Nemours au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.
La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci

s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1 er janvier 2026, au plus tard.

Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes du Pays de Nemours ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.
Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences, à la Communauté de Communes du Pays de Nemours au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Nemours au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Nemours au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Compte de Gestion 2018 Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion 2018 Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion 2018 Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de

Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif du service commune

Compte Administratif Commune 2018

- section de fonctionnement :

Dépenses : 665 645.79€
Recettes : 718 794.19€
Excédent reporté : 272 145.47€
Excédent de clôture : 325 293.87€

- section d'investissement :

Dépenses : 240 501.79€
Recettes : 243 902.25€
Déficit reporté : 64 753.30€
Déficit de clôture : 61 352.84€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique Girard, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Vote du compte administratif du service assainissement

Compte Administratif Assainissement 2018

- section de fonctionnement :

Dépenses : 14 621.07€
Recettes : 68 166.57€
Excédent reporté : 152 267.42€
Excédent de clôture : 205 812.92€

- section d'investissement :

Dépenses : 6750€
Recettes : 4 391.88€
Excédent reporté : 48 479.40€
Excédent de clôture : 46 121.28€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique Girard, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Vote du compte administratif eau

Compte Administratif Eau 2018

- section de fonctionnement :

Dépenses : 20 083.82€
Recettes : 80 185.48€
Excédent reporté : 21 534.36€
Excédent de clôture : 81 456.02€

- section d'investissement :

Dépenses : 16 342.96€
Recettes : 17 958.25€
Excédent reporté : 12 992.73€
Excédent de clôture : 14 608.02€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique Girard, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 325 293.87€, un déficit d'investissement de : 61 352.84€

Décide d'affecter le résultat comme suit :
En fonctionnement recette compte 002 :
263 941.03€
En investissement dépense compte 001 :
61 352.84€
En investissement recette compte 1068 :
61 352.84€

Affectation de résultat assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 205 812.92€ et un excédent d'investissement de 46 121.28€

Décide d'affecter le résultat comme suit :
En fonctionnement recette compte 002 :

205 812.92€
En investissement recette compte 001 :
46 121.28€

Affectation de résultat eau
Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 81 456.02€ et un excédent d'investissement de 14 608.02€
Décide d'affecter le résultat comme suit :
En fonctionnement recette 002 : 81 456.02€
En investissement recette compte 001 : 14 608.02€

Compétence Lecture Publique – Mise en réseau des établissements existants

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nemours a, par délibération du 14 mars 2019 adoptée à l'unanimité, émis la volonté de prendre la compétence optionnelle Lecture Publique en la limitant à la mise en réseau des structures existantes.

Cela concerne actuellement 7 médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias à :

- Amponville
- Buthiers
- Faÿ lès Nemours
- Larchant
- Moncourt-Fromonville
- Nemours
- Villiers-sous-grez

Dans le cadre du développement de la lecture publique, encouragé par le Département de Seine-et-Marne, cela permettrait de bénéficier d'effets de synergie entre ces structures, en les mettant en réseau.
La première étape consisterait à la mise en place d'un logiciel commun.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité EMET un avis favorable au transfert à la Communauté de Communes du Pays de Nemours, de la compétence Lecture Publique limitée à la mise en réseau des médiathèques, bibliothèques et points lectures multimédias du territoire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Installation de coussin berlinois rue de Larchant

Monsieur Le Maire présente un devis de la Société DICOREP pour l'installation de coussins berlinois dans la rue de Larchant à l'entrée du Village ainsi que sa signalétique. Le but de cette installation est de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du village qui est actuellement considéré comme excessive et dangereuse pour les villarons.
La pose et l'installation du matériel s 'élèvent à un montant de 2 714,00 € H.T.
soit 3 256,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

3 - INFORMATIONS

Retour du Comité Syndical du SMETOM du mardi 12 mars 2019 par Philippe Beaudouin :

La Loi de Finance 2019 prévoit des hausses de la TGAP de 180% entre 2019 et 2025.
Les excédents de 2018 permettent de compenser les pertes de 2017 qui étaient dues à cause de l'inondation qui a eu lieu cette même année.
Il se confirme aussi que le Begeval, notre incinérateur situé à Pithiviers, n'atteint toujours pas son seuil de rentabilité. Compte tenu de ces éléments nous n'échapperons pas dans les années à venir, à une très forte augmentation des taxes sur les ordures ménagères.

Retour de la Commission Finance de la Communauté de Commune du Pays de Nemours du vendredi 01mars 2019 par Véronique Girard :

* Les finances de la Communauté de Commune du Pays de Nemours sont en déficit à cause de l'optimisation fiscale d'une grosse entreprise qui vient s'ajouter à un déficit fiscal qui va diminuer si les zones d'activités trouvent preneurs. Comme vous le savez, une grande partie des fonds financiers de la CCPN provient des taxes qui ont remplacé l'ex taxe professionnelle. Pour relativiser les choses, l'optimisation fiscale aurait permis la conservation d'environ 150 emplois, et plusieurs contacts laissent espérer une meilleure occupation des zones d'activités. La CCPN a un déficit d'un montant de 200 000 €. Pour éviter d'emprunter afin de palier à ce déficit, la CCPN effectuera une augmentation de la taxe foncière entre 1.5% et 2%.

Alerte sur « Loi pour l'école de la confiance » ou « Loi Blanquer » par Yves Lechevallier :

La « Loi pour l'école de la confiance » ou « Loi Blanquer » a vu son article 6, en particulier, amendé. Une analyse un peu poussée des différents éléments contenus dans cette loi permet malheureusement de penser que l'état s'attaque maintenant à la disparition des écoles maternelles et élémentaires dans les petits villages. C'est le motif de la dernière grève des enseignants. Dans un premier temps, il n'y aura plus de poste de directeur pour ces écoles. Elles seront gérées par le Proviseur du collège ou un adjoint nommé auprès de lui à cette fin. Ensuite de fortes pressions seront exercées auprès des communes pour rassembler physiquement ces écoles au sein du collège. Contrairement à ce qu'on essaye de nous faire croire, la disparition des services publics en milieu rural continue avec le désir manifeste de vider les petites communes rurales de toute substance !

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question n'est soulevée, le Conseil est clos à 21h59.

* À la parution du Plume Tambour nous nous sommes rendu compte que ce paragraphe était alambiqué, difficile à comprendre. En clair, les recettes des taxes qui remplacent l'ancienne taxe professionnelle sont en diminution. Diminution accentuée par l'optimisation fiscale d'une grosse entreprise qui règle maintenant ses impôts et taxes ailleurs. Pour cette entreprise, cette optimisation fiscale aurait permis de conserver 150 emplois.
Par ailleurs la CCPN a de nombreux emplacements pour accueillir de futures activités commerciales. Des contacts laissent espérer que certains de ces emplacements seront occupés, ce qui générera une augmentation des recettes de la CCPN.



Le Conseil Municipal, invite cordialement la population à participer
à la cérémonie commémorative de la victoire 1945.

Elle aura lieu le MERCREDI 08 MAI 2019 à 11 H
au Monument aux Morts puis aux Plaques Commémoratives.

À l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié
au foyer Jean-Louis Garban.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, adjoints, Jérôme Champion, Michel Coterot, Emmanuel Houdant, Régine Rey, Cédric Thibaut conseillers municipaux.

Absents excusés : Ludovic Jannotin (donne pouvoir à Emmanuel Houdant),

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos

Secrétaire : Véronique Girard

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

- Affectation du résultat commune

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n°18/2019 en date du 20/03/2019.
L'intégration de la dissolution des Terres du Gâtinais n'a pas été intégrée dans la délibération du 20/03/2019, donc il est nécessaire d'intégrer ces chiffres et de voter cette nouvelle affectation de résultat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018, et constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 325 293,87€ auquel il faut ajouter un montant d'intégration de + 6.636.37€ (compte dissolution des Terres du Gâtinais) valide un excédent de 331.930,24€ en fonctionnement.

De même il constate qu'au déficit d'investissement de 61.352,84€ il convient d'intégrer + 3.903,89€ (abri bus).
Il valide donc un déficit de 57 448.95€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 274 481.29€
En investissement dépense compte 001 : 57 448.95€
En investissement recette compte 1068 : 57 448.95€

Vote à l'unanimité

- Vote du budget primitif 2019 commune

Monsieur Yves Lechevallier tient à remercier, pour tout le travail effectué pour ce budget :

- Ludovic Jeannotin
- Mme Catherine Berthelot, notre secrétaire de mairie et Anne-Marie Thibaut
- Le Trésorier pour ses conseils et le temps passé avec la Municipalité mais aussi l'analyse de ce budget

		BUDGET 2019	
SECTION	FONCTIONNEMENT		
Compte	Désignation	Dépense	Recette
022	Dépenses imprévus	14941.06	
023	Virement à la section investissement	170544.18	
60 611	Eau	3700.00	
60 612	Energie - Electricité	25000.00	
60 621	Combustibles	300.00	
60 622	Carburants	4900.00	
60 631	Fournitures d'entretien	1000.00	
60 632	Fournitures de petit équipement Brico	6500.00	
60 633	Fournitures de voirie	4500.00	
60 636	Vêtements de Travail	600.00	
6 064	Fournitures administratives	3500.00	
6 065	Livres, cassettes .... (bibliothèques et médiathèques)	300.00	
611	Contrats de prestations de service	8000.00	
6 135	Locations mobilières	1000.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	10000.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	15000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux	3000.00	
61 551	Matériel roulant	4000.00	
6156	Maintenance	5000.00	
6 161	Assurances multirisques	4800.00	
6168	Autres Primes d'assurance	4200.00	
6182	Documentation générale et technique	300.00	
6185	Frais de colloques et séminaires	100.00	
6188	Autres frais divers	350.00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800.00	
6226	Honoraires	1000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500.00	
6231	Annonces et insertions	1500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	7500.00	
6237	Publications	200.00	
6238	Divers	400.00	
6251	Voyages et déplacements	200.00	
6256	Missions	400.00	
6257	Réceptions	2000.00	
6261	Frais d'affranchissement	1200.00	
6262	Frais de télécommunications	4500.00	
627	Services bancaires et assimilés	750.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150.00	
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	800.00	
6338	Autres impôts et taxes,... sur rémunérations	300.00	
63512	Taxe foncière	2500.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	50.00	
6411	Personnel titulaire	107000.00	
6413	Personnel non titulaire	5000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	20000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29000.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7000.00	

6458	Cotisations autres organisme	1000.00	
6475	Médicine du travail et pharmacie	1000.00	
6478	Autres charges sociales diverses	600.00	
6531	Indemnités	27000.00	
6533	Cotisation de retraite	1200.00	
6535	Formation	1000.00	
6553	Service d'incendie	11000.00	
65541	Contributions aux fonds de compensation	7000.00	
65548	Autres contributions	130058.65	
657362	CCAS	9000.00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	6000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5000.00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	150.00	
673	Titres annulés sur exercice antérieur	11834.00	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		
6811	Dotations aux amortissements	4144.32	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants	500.00	
739221	FNGIR	142017.00	
739223	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	14500.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		274481.29
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		2500.00
70311	Concessions dans les cimetières		500.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		700.00
70388	Autres redevances et recettes diverses		200.00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		1000.00
7088	Autres produits d'activités annexes		1500.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		308000.00
73211	Attribution de compensation		201779.00
7353	Redevances des mines		2000.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		30000.00
7411	Dotation forfaitaire		44123.00
74121	Dotation de solidarité rurale		12144.00
744	fctva		3500.00
7478	Autres organismes		3500.00
74834	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières		1566.00
74835	Etat-compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		5498.00
7484	Dotation de recensement		
752	Revenus des immeubles		33000.00
7588	Autres produits divers de gestion courante		299.71
7688	Autres produits financiers		
7713	Libéralités reçues		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		
775	Produits des cessions d'immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers		
	TOTAUX	**857389.21**	**926291.00**

SECTION	INVESTISSEMENT		
Compte	Désignations		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	57448.95	
2051	Concessions et droits similaires	4000.00	
2111	Terrains nus	5000.00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	12000.00	
21318	Autres bâtiments publics	15400.00	
2151	Réseaux de voirie	6649.00	
2152	Installations de voirie	7000.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2000.00	
2158	Autre matériel et outillage technique	2000.00	
2182	Matériel de transport		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2000.00	
2184	Mobilier	2220.03	
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1061.00	
2312	Agencements et aménagements des terrains	309900.00	
2313	Constructions	639000.00	
21316	Cimetière	6000.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		170544.18
10222	FCTVA		22000.00
10226	Taxe d'aménagement		1500.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		57448.95
1322	Région		135913.16
1323	Département		165628.37
1328	Autres		25000.00
1342	Amendes de police		1000.00
1641	Emprunts	11500.00	750000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1500.00	1500.00
	Opération d'ordre chapitre 040		
280412			3534.32
28152			610.00
	Opération d'ordre chapitre 041		
2315	Installation, matériel et outillage...	3252.00	
2031	Frais d'études		98016.00
2313	Constructions	94764.00	
	TOTAUX	**1182694.98**	**1432694.98**

Vote à l'unanimité du budget primitif de la commune pour 2019

- **Vote du budget « eau » 2019**

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement :	Amortissements (6811)	17064,16	Excédent 2018 Fonct. (002)	81456,02
	Dépenses imprévues (022)	26,15		
	Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	5400,50	QP de subv. / investiss. (777)	1592
			Autres taxes et redevances (70128)	32000
	Vir. à la section Investiss. (023)	84000,00		
	Intérêts / emprunt (66111)	7957,71		
	ICNE 66112	599,50		
		115048,02		115048,02

	Dépenses		Recettes	
Investissement :	Frais d'études (Géolocalisation) (203)	26900	Excédent 2018 Inves. (001)	14608,02
	Travaux - Provision (2158)	77500	Amortissements (28158)	17064,16
	Emprunt Agence de l'eau+ cdc (1641)	14750,96	Vir. à la section Investiss. (021)	84000
	Dépenses imprévues (020)	408,97		
	QP de subv. / investiss. (1391)	1592	Prov / intérêts (2764)	5479,75
		121151,93		121151,93

Vote à l'unanimité du budget eau pour 2019

- **Vote du budget « assainissement » 2019**

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement :	Amortissements (6811)	5741,88	Excédent 2018 Fonct (002)	205812,92
	Divers - SATESE (618)	350	Autres taxes et redevances (70128)	33150,00
	Vir. à la section Investiss. (023)	216120		
	Contrats de prest. (eaux pluviales) (611)	16500		
	Dépenses imprévues (022)	251,04		
		238962,92		238962,92

	Dépenses		Recettes	
Investissement :	Immobilisations corporelles (2158)	267970,00	Excédent 2018 Inves. (001)	46121,28
			Amortissements Constr. (2813)	114,39
	Dépenses imprévues (020)	13,16	Amortissements Mat. (28158)	5627,49
			Vir. à la section Investiss. (021)	216120,00
		267983,16		267983,16

Vote à l'unanimité du budget assainissement pour 2019

- Désignation d'un représentant pour l'EPAGE

Dans le cadre du GEMAPI a été créé au 1er janvier 2019 un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux appelé EPAGE du bassin du Loing qui regroupe 18 EPCI pour le bassin versant des sources du Loing jusqu'à la confluence avec la Seine.
Ainsi, un délégué de chaque commune membre du syndicat participe aux comités de bassin (2 par an) afin d'être au plus près des réalités de terrain.
Il entre dans le regroupement voulu par plusieurs préfets avec au total quatorze comités de bassin : Le comité de bassin BETZ - Le comité de bassin BEZONDE - Le comité de bassin CLERY - Le comité de bassin FUSIN - Le comité de bassin LOING AMONT - Le comité de bassin LOING AVAL - Le comité de bassin LOING MEDIANT - Le comité de bassin LUNAIN - Le comité de bassin ORVANNE - Le comité de bassin OUANNE AMONT - Le comité de bassin OUANNE AVAL - Le comité de bassin PUISEAUX VERNISSON - Le comité de bassin SOLIN - Le comité de bassin SOURCES DU LOING

L'action des délégués en comité de bassin :
- Ils un outil d'expertise technique (apport de connaissances du cours d'eau et des problématiques liés à la commune) et d'aide à la décision au profit du Syndicat,
- Ils rendent des rapports, émettent des avis ou formulent des propositions.

Au quotidien,
- Ils maintiennent le lien entre la commune, sa rivière et le syndicat,
- Ils participent aux actions menées par le syndicat sur le territoire de leur commune,
- Ils informent leur conseil municipal des activités du syndicat et informent le syndicat des projets de leur collectivité.
- Ils servent de relais entre leur commune, leurs habitants, le technicien rivière référente du bassin et le syndicat
- Ils remettent à leur commune tous les documents transmis par le syndicat.

Chaque commune membre du syndicat (269 communes) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter sa commune au sein du comité de bassin concerné par la commune.

En tant que Titulaire, Mme Véronique Girard propose sa candidature.
Vote à l'unanimité
En tant que suppléant, Mme Régine Rey propose sa candidature.
Vote à l'unanimité

- Mode de représentativité à la CCPN

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, nous sommes dans l'obligation légale de recomposer le conseil communautaire de la CCPN.
L'article L5211-6-1 du CGCT prévoit que le nombre de répartition des sièges d'un conseil communautaire sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 1er janvier 2019 :
- Soit selon les modalités prévues au II à VI de cet article (répartition de droit commun)
- Soit par accord local dans les conditions du 2°I de cet article

Monsieur Yves Lechevallier, Maire, propose au vote du Conseil Municipal, la forme dite « de répartition de droit commun » pour la répartition du nombre de sièges au sein de la CCPN.
Vote à l'unanimité

- Devis de réfection bas-côtés de la route de Larchant

Suite aux travaux de l'ONF sur la route entre Villiers sous Grez et Larchant, Monsieur Yves Lechevallier, Maire, propose de profiter du dégagement des bas-côtés pour, en continuité et en association avec la commune de Larchant, préserver notre route.
Les deux communes ont demandé à la société COREAT deux devis, un par commune en fonction de son linéaire, pour passer une lame sur les bas-côtés pour amener leur niveau sous celui de la route proprement dite, afin que l'eau ne stagne plus en bordure, ce qui fait éclater le revêtement en particulier pendant les périodes de gel.

Pour Villiers, et en cohérence avec le linéaire de Larchant, ce devis s'élève à 6 375 euros HT (soit 7 650 euros TTC).
Vote à l'unanimité.

- Vente de bois communal

Monsieur Yves Lechevallier, Maire, expose que la commune dispose, sur le terrain de l'atelier communal, de 10 stères de bois en bout de 1 mètre. Il propose que ce bois soit mis en vente aux conditions suivantes : 50 euros le stère, enlèvement sur place par le demandeur. Les réservations seront prises, à partir du 15 mai, sans limite de quantité, en Mairie, par ordre de réservation et jusqu'à épuisement.
Le règlement se fera exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor Public.
Vote à l'unanimité

- Motion concernant l'implantation d'antennes radiotéléphoniques sur le territoire du PNR

Monsieur Yves Lechevallier, Maire, propose au Conseil Municipal de voter la motion suivante :
« Considérant la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan qui comporte les quatre objectifs principaux suivants :

- alléger les modalités d'information du maire pour la construction de stations radioélectriques,
- simplifier les modalités d'occupation du domaine public pour les stations radioélectriques,
- simplifier les modalités de mise en œuvre des servitudes,
- Elargir le champ de contrôle des engagements de déploiement des opérateurs,

Considérant que pour simplifier le déploiement des réseaux de communication électronique à très haute capacité, de nombreuses Communes du Parc sont impactées par des projets d'implantation non souhaités,
Considérant les engagements des Communes du Parc comme du Syndicat mixte, Le Président propose aux membres du veiller à la protection des paysages et à la santé publique, Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- reformer un groupe de travail comprenant les opérateurs de radiotéléphonie et des représentants des collectivités afin d'anticiper les projets et favoriser leur intégration ;

- signer une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile qui servira de « feuille de route » pour les futurs projets d'implantation ;

- sensibiliser les Communes à intégrer dans leur PLU des règles d'urbanisme afin d'éviter l'implantation d'antennes relais d'une hauteur supérieure à 25 mètres dans des zones résidentielles ou de déterminer la possibilité d'inscrire un emplacement réservé ;

- soutenir les Communes telles que Le Vaudoué et Buthiers dans leur volonté de modifier les projets d'implantation actuels. »

Vote à l'unanimité

3 - INFORMATIONS

Monsieur Yves Lechevallier, Maire, informe le Conseil Municipal, que la demande de subvention pour la végétalisation de l'aire paysagère de stationnement du foyer Jean-Louis Garban auprès du PNR a eu un avis favorable en commission. Normalement, nous devrions obtenir, après vote en conseil syndical du PNR, une subvention de 20 000 euros pour l'aménagement paysager de ce parking (arbuste, bancs, jeux).

Démarrage de la procèdure de renouvellement de la station d'épuration. Monsieur Yves Lechevallier, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu, la semaine dernière, en mairie, au sujet du renouvellement de la STEP. Le choix s'oriente vers le même type de fonctionnement que notre STEP actuelle car c'est le plus performant. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera la première démarche dans ce cadre.

4 VIE DU VILLAGE

Suite à l'enlèvement du jeu au ginkgo biloba, pour connaître le souhait des parents et as-

sistantes maternelles agréées de la commune, 45 courriers d'enquête ont été envoyés.
Nous avons reçu 18 réponses :

2 souhaitent que le jeu soit mis au foyer
7 souhaitent que le jeu soit mis au stade
9 souhaitent que le jeu soit remis au ginkgo biloba.

De ce fait, le jeu sera remis au ginkgo biloba.
Aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil est levé à 22 heures 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



MAINTIEN OU FIN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF ?

L'Office National des Forêts est un acteur essentiel de la vie de notre village. Récemment, La sécurisation de la route de Villiers à Larchant a eu un impact important sur notre environnement. Si officiellement « tout va bien » pour cet organisme, en interne il n'en va pas de même. Nous vous publions de larges extraits de l'appel aux Maires lancé par l'intersyndical des agents de l'ONF.

Que se passe-t-il à l'ONF ?

L'Office National des Forêts est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial dérogatoire car employant majoritairement des fonctionnaires d'Etat, créé en 1964, pour succéder à l'administration des Eaux et Forêts.

Depuis sa création, l'ONF protège et gère de manière durable le bien commun : vos forêts communales et sectionales ainsi que les forêts de l'Etat.

Le modèle économique conçu pour l'ONF ne lui permet plus de remplir les missions que lui a confiées la loi. Ce modèle économique n'est plus viable pour les raisons suivantes :

- Baisse des recettes de vente de bois issus des forêts d'Etat : en 50 ans la récolte de bois dans les forêts domaniales a augmenté de 35% mais la recette correspondant à cette récolte a baissé de 30 %.
Période 1968-1977 : la moyenne de la récolte annuelle a été de 4,4 millions de m3 au prix moyen de 78,80 € le m3
Période 2008-2017 : la moyenne de la récolte annuelle a été de 6,0 millions de m3 au prix moyen de 40,60 € le m3

- Baisse du versement compensateur : cette subvention prévue par le Code forestier est versée par l'Etat à l'ONF pour financer la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.
Depuis 1982 le versement compensateur est orienté à la baisse : De 168 M€ en 1982 à 123 M€ en 2017 soit – 27 %. Sa réévaluation à 140,4 M€ à partir de 2014 le situe très en deçà de ce qu'il devrait être pour jouer le rôle que lui confère le Code forestier.

- Hausse des charges du fait du doublement de la contribution de l'établissement aux pensions des fonctionnaires (CAS-Pensions). Cette mesure instaurée en 2006 a occasionné depuis un surcoût cumulé pour l'ONF de 500 millions d'euros.
Pour équilibrer ses comptes, l'ONF a été contraint notamment :

- de supprimer 4 emplois sur 10 en 30 ans. Sur les 15 000 emplois que comptait l'ONF en 1985, il n'en reste plus que 9 000. En 2018 le Directeur général de l'ONF a annoncé 1 500 nouvelles suppressions de postes dans les 5 ans à venir. Dès 2019 il a été décidé de supprimer 460 emplois soit 1 sur 20 en une seule année.

- de développer fortement ses activités commerciales au détriment de ses missions originelles

- de s'endetter lourdement : fin 2018 l'endettement de l'ONF a atteint 360 millions d'euros pour un budget annuel de 850 millions.

Quelles conséquences concrètes pour vous, communes forestières ?

En 2018, la situation financière catastrophique de l'ONF a conduit le gouvernement à diligenter une mission inter ministérielle.
Cette mission est chargée de proposer à l'Etat différents scénarios d'évolution de l'ONF en prenant en compte notamment :

- les évolutions possibles du champ d'intervention de l'ONF : forêts des collectivités, forêts domaniales, missions d'intérêt général, activités concurrentielles
- les évolutions possibles de son organisation et de son statut (passage à un autre statut)

L'Etat envisage donc comme une possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF. Cela reviendrait à supprimer aux communes forestières le service public apporté par l'ONF.

Aujourd'hui les communes forestières bénéficient du service d'un agent de terrain dédié, fonctionnaire assermenté, appuyé par des services de soutien pour gérer leur forêt dans toutes ses composantes :

- affouage, chasse, foncier, risques naturels, concessions, contentieux, missions de police
- aménagement, santé des forêts, programmes coupes et travaux, martelage
- commercialisation des bois, suivis d'exploitation et de travaux, subventions …

Pour réaliser leurs travaux en forêt, les communes forestières peuvent faire appel à l'ONF et à ses 3 000 ouvriers forestiers formés, compétents et travaillant dans de bonnes conditions de sécurité.
Mais demain ?
Les communes devront elles se regrouper pour chercher un autre gestionnaire ? Quel gestionnaire pourra assurer toutes ces prestations ? Avec quel financement de l'Etat ?
Pour quel niveau de service et à quel prix ? A ce stade, beaucoup de questions sans réponse

Au-delà de la gestion du patrimoine forestier communal, se pose la question de l'emploi en milieu rural. Les suppressions de postes à l'ONF sont essentiellement des destructions d'emplois de gestion, de soutien et de travaux dans le monde rural. Aujourd'hui, l'ONF ce sont 6 000 agents de terrain et ouvriers forestiers implantés en forêt en maison forestière ou au plus près des massifs, au cœur des territoires. Avec leurs familles, ils contribuent activement à la vie sociale de très nombreuses communes. Mais demain ?

Fin de la gestion des forêts communales par l'ONF: Scénario improbable ou hypothèse sérieuse ?

Le comité d'action publique 2022 (CAP22) a rendu son rapport portant notamment sur les missions que l'Etat doit conserver, confier à des acteurs privés ou abandonner.
Pour l'Etat, est-ce que faire gérer des forêts communales par un établissement public, en assumant 80% du coût de cette gestion, fait partie de ses missions ? Rien de moins sûr.

Dans ce rapport la forêt est mentionnée une seule fois en page 97 : « dans le domaine des forêts, responsabiliser les collectivités pour la gestion et le financement de l'ONF, dont elles n'assurent qu'un cinquième du coût de l'exploitation faite pour leur compte ».
Vu que le gouvernement sait que les communes forestières refusent de voir augmenter les frais de garderie qu'elles versent à l'ONF, quelle est l'alternative à cette proposition ? Supprimer aux communes forestières le service public de l'ONF … puisqu'elles ne veulent pas payer plus ?

Celà rejoindrait la proposition faite par la Direction Générale du Trésor en 2010 :
« A moyen terme, il pourrait être utile d'étudier la possibilité de déléguer la gestion des forêts communales sous forme de concessions à des prestataires privés ».

Vu le contexte général autour des services publics, vu la situation financière de l'ONF et vu les propositions faites par le passé par le Ministère de l'Economie, la fin de la gestion des forêts communales par l'ONF apparait comme une hypothèse à prendre au sérieux.
Vu les enjeux, ce serait une grave erreur
Qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de l'eau, des paysages, du stockage du carbone, de la protection des personnes et des biens, de la biodiversité, de l'accueil d'un public aux attentes croissantes, les services rendus par la

forêt à la société ont pris au fil des ans une nouvelle dimension sans qu'aucune de ces fonctions ne fasse l'objet d'un financement à la hauteur des enjeux.

En parallèle, l'Etat a demandé à l'ONF de développer une politique destinée à sécuriser l'approvisionnement en bois de la filière et de ses 400 000 emplois localisés essentiellement dans le monde rural. Mais aucun financement de ces nouveaux services, par la filière ou par l'Etat, n'a été mis en place.

Le travail de fond mené dans vos forêts par des générations de forestiers publics est globalement reconnu par les usagers, par les professionnels de la filière forêt-bois et par vous, élus des collectivités, mais manifestement pas, ou insuffisamment, par l'Etat.

Et pourtant l'ONF est un des derniers services publics présents dans le monde rural. Son action auprès des 11 000 communes forestières est essentielle pour le développement local et l'avenir de territoires par ailleurs délaissés.

Enfin à l'aube du défi sans précédent que constitue l'évolution des forêts face aux changements climatiques, l'enjeu est plus que jamais technique et doit s'inscrire dans une vision publique à long terme. Au lieu de cela, c'est le court terme qui semble aujourd'hui conduire les réflexions en cours.

Au vu des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, mettre fin au service public de l'ONF notamment dans les forêts communales serait à notre sens une grave erreur, une erreur de nature à faire reculer l'intérêt général et celui des générations futures.

Conclusion

A ce stade il n'est pas dit que l'hypothèse « fin du service public de l'ONF » soit retenue par le gouvernement. Mais le simple fait que l'hypothèse soit à l'étude nous conduit à vous alerter, vous qui bénéficiez au quotidien de ce service.

Intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts

Vie du village

PLAN NATIONAL CANICULE

Comme tous les ans se met en place le Plan National Canicule (PNC) à partir du 1er juin. Il a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

Conformément à la législation, la commune met en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes de plus de 65 ans et/ou en situation d'handicap qui en font la demande.

Les informations figurant sur le registre nominatif sont relatives à l'identité, à l'âge, aux coordonnées des personnes, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant. Ce registre permet à l'ensemble des services publics locaux et des organismes associés soient mobilisés et prêts à mettre en œuvre les actions prévues lors du déclanchement du Plan d'Alerte et d'Urgence.
La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par un tiers, au secrétariat de la Mairie.

La Municipalité

ELECTION EUROPÉENNE :

Si vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote **le 26 mai prochain**, faites-vous connaître en mairie (**01.64.24.21.03**) avant le 14 mai en laissant vos coordonnées et en indiquant le créneau horaire que vous préférez :

8/10 heures – 10/12 – 12/14 – 14/16 – 16/18.

En vous remerciant par avance de votre engagement citoyen.

La Municipalité

CIRCULATIONS DE VOS TOUTOUS

A l'attention des propriétaires de chiens.

Sans maître ou gardien les toutous se promènent librement au gré des odeurs. Ils divaguent dans les rues et envahissent les propriétés privées, si par hasard le portail est ouvert, créant ainsi des frayeurs à ceux qui ne les connaissent pas.

Pour rappel, il est interdit de laisser les chiens circuler sans laisse sur la voie publique, d'autant plus, non accompagnés.

Pensez-y, un accident peut vite arriver et la kyrielle d'ennuis qui va avec !

La Municipalité

PRES DE CHEZ VOUS



Passionné du travail bien fait, Cédric Marmion vous propose ses services !
Son entreprise exécute l'entretien de jardins et petits bricolages de la maison.

En extérieur :
réalisation d'aménagements de jardin et de massifs, taille de haie, tontes, semis de gazons ou pose de gazons en rouleaux, désherbage, nettoyage, arrosage, coupe d'arbres, débroussaillage, plantations etc....

En intérieur :
décorations, petits aménagements.

En résumé, des travaux que vous pourriez souhaiter pour embellir votre environnement immédiat.

N'hésitez pas à contacter Cédric pour plus d'informations et/ou un devis :

06 62 78 53 12

ou ced.marmion@gmail.com

CONCERT DE L'ENSEMBLE PHILHARMONIQUE DE FONTAINEBLEAU

VILLIERS-SOUS-GREZ

Dimanche 30 juin à 17 H

Au programme : Œuvres de Claude Debussy, Maurice Ravel et Jacques Offenbach
Pavane pour une infante défunte (Maurice Ravel)
Prélude à l'après-midi d'un faune (Claude Debussy)
Petite suite pour orchestre (Claude Debussy)
Ma mère l'oye (Maurice Ravel)
Les larmes de Jacqueline (Jacques Offenbach)
Le boléro (Maurice Ravel)



Entrée libre

Contact :
orchestrephilharfontainebleau@gmail.com
07 67 83 75 15

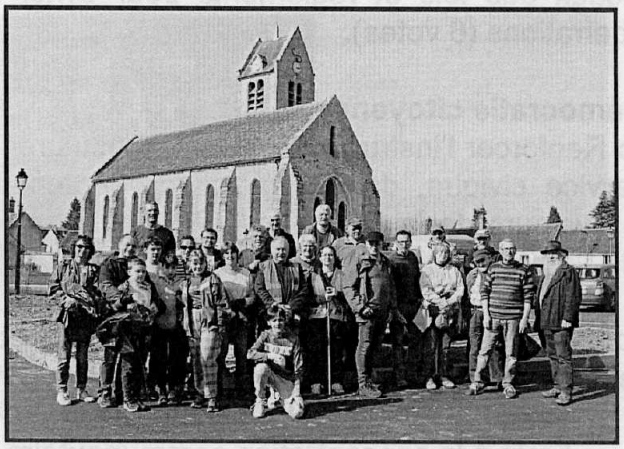
Hier



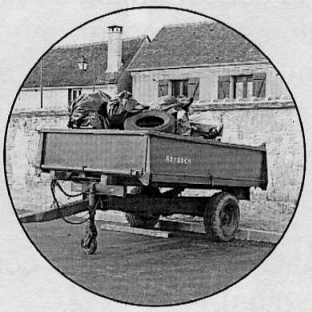
C'était Mardi Gras

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Nous nous sommes retrouvé une trentaine sur le nouveau parking du foyer Jean-Louis Garban samedi 23 mars, pour coordonner notre travail de nettoyage des différentes routes qui desservent le village.
Comme nous étions bien nombreux, nous avons débordé les limites de la commune sur les routes de Grez, Bourron-Marlotte et Nemours.



Après récolte, de l'avis général et pour la première fois, il y avait cette année un peu moins de déchets. La remorque contenait quand même ses 5 mètres cube bien tassés.



Comme d'habitude tout s'est terminé par un verre de l'amitié dans une atmosphère conviviale sous un soleil presque déjà printanier.

La Municipalité

LE GRAND DEBAT NATIONAL A VILLIERS

Les 3 et 11 Mars dernier, des villarons et l'association Initiatives Villageoises ont organisés deux « GRANDS DEBATS » au foyer. Ces deux soirées ont accueilli entre 20 et 30 personnes chacune et France 3 Ile de France à retransmis l'un d'eux en direct sur leur site et sur les réseaux sociaux.

Ce furent de belles soirées d'échange, d'écoute, de dialogue et de propositions ! Les participants ont pu formuler des propositions par petits groupes, puis les partager avec toutes les personnes présentes. A la fin, chacun avait 3 voix afin de voter tous ensemble pour faire émerger les suggestions les plus consensuelles.
Les voici :

Débat #1
Organisation de l'Etat et services publics
o Impliquer/consulter les acteurs de terrain dans la rédaction des lois et règlements (13 votes).

o Réduire la bureaucratie administrative, les délais, améliorer la transparence dans les décisions et les coûts (12 votes).

o Budgéter, pour chaque plan/projet, les moyens nécessaires dans la durée (8 votes),

o Cantines scolaires : créer une cuisine centrale dans un établissement pilote desservant plusieurs écoles communales dans l'objectif de nourrir les élèves avec le plus possible de produits locaux ou bio et éviter la nourriture industrielle (8 votes),

o Ecole/hôpital/justice… : ne pas rationaliser ou réorganiser sans solutions de compensation pour les populations impactées négativement. (8 votes).

o Mettre en place des délégués d'adaptation locaux des lois et règlements pour éviter les aberrations (6 votes).

Démocratie citoyenne

o Renforcer l'instruction civique et instaurer un service civique, dans l'objectif de promouvoir les valeurs de la République et plus de mixité (15 votes)

o Favoriser l'intégration des immigrants et le respect de l'autre (14 votes) :

• Frein à la concentration communautaire,
• Obligation de proposer un logement (pour 1000 habitants par exemple) à une famille s'engageant respecter nos lois républicaines.
• Soutien aux associations d'apprentissage de la langue française.

o Reconnaître le vote blanc comme suffrage exprimé (12 votes),

o Limiter les mandats politiques dans le temps pour éviter la « professionnalisation à vie » des politiciens (9 votes)

o Mettre en place une proportionnelle « intelligente et sociale » avec obligation de listes représentatives de la population (4 votes),

o Consulter plus souvent les citoyens aux niveaux national et local (3 votes)

Débat #2

Fiscalité

• Adapter TVA en fonction de l'empreinte carbone des produits (15 voix),

• Harmonisation de la taxation des entreprises pour éviter l'optimisation fiscale ; il faut que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille (grandes, moyennes et petites), aient le même taux d'imposition ; GAFA : l'Europe doit se battre pour que les GAFA soient taxées comme tout le monde (15 voix).

• Réduction du mille-feuille administratif local. (5 voix)

• Indemnité / rémunération des personnels politiques au niveau national pendant et après leur mandat : harmonisation au niveau européen, suppression des avantages indus. (5 voix)

• Que les retraites payées par la France, y compris celles payées à des retraités qui vivent à l'étranger, soient prélevées à la source. (4 voix)

• Sénat, cours des comptes : soit leur donner un pouvoir de blocage, soit les supprimer (3 voix)

Transition écologique

• Sensibiliser dès l'école et à tout âge à l'écologie, au Développement Durable, au respect de la nature et des animaux, au besoin de changer nos modes de vie ; mise en place d'une communication positive (13 voix),

• Arrêter le gaspillage, retour de la consigne, interdire les produits jetables, il devrait y avoir dans les déchèteries des lieux pour que des particuliers ou des associations puissent venir récupérer et réparer des objets (9 voix),

• Suppression des élevages industriels, interdire l'importation de produits issus d'élevages industriels et aide aux agriculteurs qui veulent se convertir au bio (7 voix),

• Qualité de l'eau : éviter d'avoir des activités polluantes près des zones de captage d'eau (7 voix).

• Création d'un livret d'épargne rémunéré dont l'argent collecté servirait à financer des projets locaux dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire et de la transition écologique. (5 Voix)

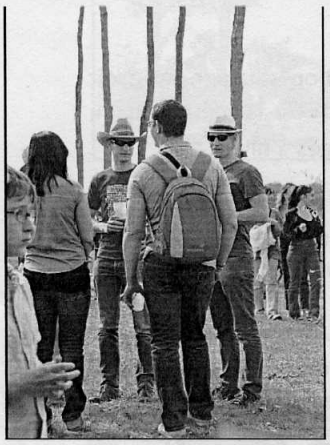
• Respect de la loi française sur les droits des animaux (refus de la tauromachie, de l'abattage rituel sans étourdissement, ...) (4 voix)

Augustin De Bettignies, Thierry Masson, Marc-Paul Szub

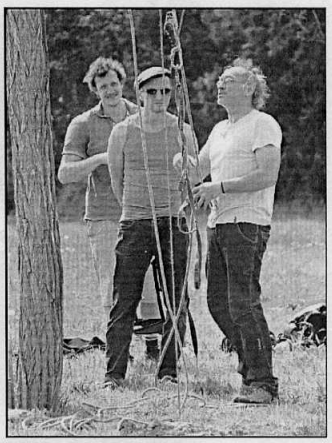
ILS GRIMPENT POUR QU'IL GRIMPE…



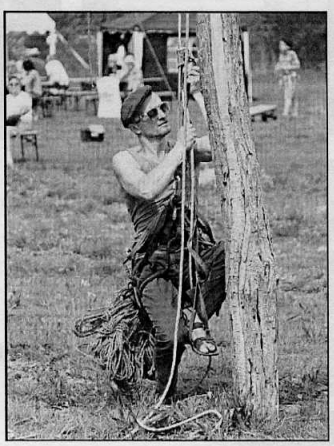
Très belle journée à l'houblonnière villaronne pour les grimpeurs qui ont installé les fils afin que le houblon puisse bien grimper à son tour, et ainsi assurer une bonne floraison.







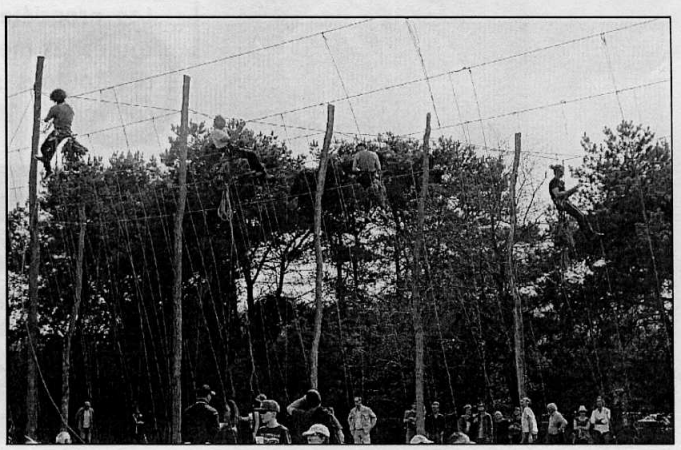












Prochain rendez-vous, dimanche 31 août pour la récolte !

Nos joies, Nos peines

Bienvenue à :

Maxence Herblot Depuydt, né le 7 février 2019, de Brice Herblot et Marie-Hélène De-puydt,

Axel Poulain, né le 26 février 2019, de Joanny Poulain et Eva Sprengelmeijer,

Flore Villette, née le 5 mars 2019, de Thomas Villette et Amélie Boissières.

Félicitons aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :

Monsieur Alain Zotoff, le 30 mars 2019

Monsieur André Corsain, le 10 avril 2019

Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

MAI	JUIN
Samedi 04 : Emmanuel Haudant	Samedi 01 : Philippe Beaudoin
Samedi 11 : Cédric Thibaut	Samedi 08 : Jérôme Champion
Samedi 18 : Régine Rey	Samedi 15 : Anne-Marie Thibaut
Samedi 25 : Yves Lechevallier	Samedi 22 : Michel Coterot
	Samedi 29 : Cédric Thibaut

Agenda

Réunion du conseil municipal
15 / 05 ; 13 / 06

Commémoration du 8 mai 1945

Collecte sélective d'emballages et papiers :
08 ; 22 / 05
05 ; 19 / 06
03 / 07

Parution du prochain plume-tambour :
début juillet

Récréatif

S. 11/05 : Anniversaire de la Brasserie (77CRAFT)
D. 12/05 : Printemps des poètes (Amicale Villaronne)
S. 11/05 : 2 Concerts (Sélection de formations par Proquartet)
S. 25/05 : Concert (Ensemble Promenoir)
S. 08/06 : Théâtre "L'atelier" (Caméléart)
D. 09/06 : Fête du tennis (Tennis club)
S. 29/06 : Marché gourmand (La Municipalité)
D. 30/06 : Concert (Philarmonique de Fontainebleau)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les annonces de la rubrique « DEMAIN »

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h 30 à 17h
Samedi de 9h à 12h
Téléphone : 01 64 24 21 03
mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(Allée Jean Tardieu)

Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 9h à 10h et
de 16h 30 à 18h 30
Samedi de 17h à 19h
Vacances scolaires : Mercredi de 10h à 12h
Bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h,
Le samedi matin de 10h à 12h.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Parvis de l'église tous les jeudis à partir de 16h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

LE VENDREDI
Départ « centre » 9h 10
« Croix-Lambert » 9h 15
Retour Villiers 12h 15

Comité de rédaction :Yves Lechevallier, Régine Rey, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Odile Lechevallier, Nathalie Belzunce, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Dominique Ceraudo.
Mise en page : Régine Rey, Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez ; Adresse : plumetambour@gmail.com